

## Acquisition d'heures de bénévolat pour les étudiants diplômés en Histoire

### Fonctionnement :

- Les étudiants diplômés intéressés à obtenir une reconnaissance pour les heures de bénévolat obtenues ont la responsabilité de maintenir à jour un document dans lequel sont comptabilisées les heures de bénévolat accumulées ainsi que les activités qui y sont reliées.
- Une fois une activité terminée, l'étudiant(e) a la responsabilité d'envoyer un courriel auprès du secrétaire de l'Association des étudiants diplômés en histoire de l'Université d'Ottawa (AÉDH) pour confirmer sa participation à une dite activité.
- Le/la secrétaire de l'AÉDH aura comme tâche de tenir à jour son propre document dans lequel il ou elle prendra en note les heures de bénévolat accumulées par l'ensemble des étudiants diplômés.
- Attention : si le/la secrétaire de l'AÉDH n'est pas présente à une dite activité, l'étudiant(e) doit inclure en C.C. dans son courriel de confirmation une personne qui y était présente (généralement président(e) ou vice-président(e) de l'AÉDH). Cette autre personne aura alors la responsabilité de confirmer la présence et la participation de cet individu à ladite activité.

### Acquisition de la lettre de reconnaissance :

- À la fin d'une année académique, l'étudiant diplômé a la responsabilité de faire demande pour l'obtention d'une lettre de reconnaissance bilingue qui atteste l'obtention des heures de bénévolat.
- Attention : l'étudiant sera uniquement éligible à l'obtention d'une telle lettre de reconnaissance après avoir **complété un minimum de 15 heures de bénévolat pendant ladite année académique.**
- Le/la secrétaire prépare ladite lettre et la fait signer par le/la président de l'AÉDH ainsi que par le/la directeur/directrice des études supérieures en histoire.
- La lettre sera ensuite récupérée par l'étudiant au secrétariat du Département d'histoire.

### Exemple d'heures de bénévolat reconnues :

- Participation à une conférence organisée par l'AÉDH ou par le Département d'histoire (en tant que spectateur ou conférencier) ;
- Participation à un atelier préparé par le Département d'histoire ou par l'AÉDH (en tant que spectateur ou animateur de l'atelier) ;
- Représentant au sein d'un comité du département d'histoire ;
- Occupation d'un poste au sein de l'AÉDH ;
- Participation aux réunions mensuelles de l'AÉDH ;
- Participation à l'organisation et à la mise en place d'activités organisées par l'AÉDH (ex. : bénévolat lors de la vente de livres annuelle).

*\*Pour toute question ou inquiétude, veuillez communiquer avec l'AÉDH à [president@aedhgsa.ca](mailto:president@aedhgsa.ca)*

*\* Ledit système sera effectif en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020.*